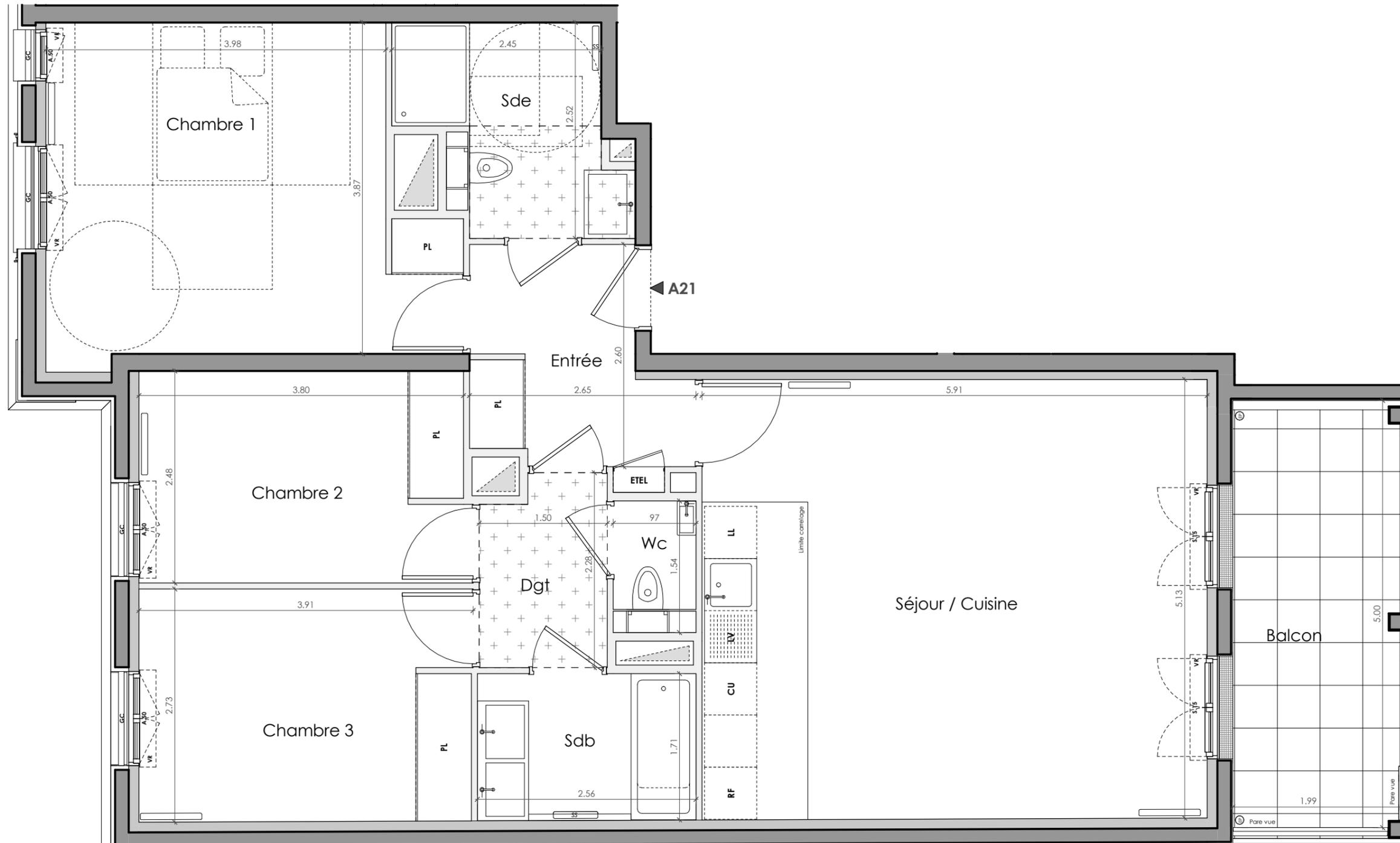


**HALL A**  
APPARTEMENT DE 4 PIECES  
n° A21 au 2ème étage

ENTREE	5.76 m <sup>2</sup>
SEJOUR / CUISINE	30.39 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	16.97 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.48 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10.55 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	3.21 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	4.39 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	5.56 m <sup>2</sup>
WC	1.49 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTAL HABITABLE</b>	<b>87.81 m<sup>2</sup></b>
BALCON	9.86 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTAL HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>97.68 m<sup>2</sup></b>



**LEGENDE**

A.	Allège		Radiateur
S.	Seuil		RF Réfrigérateur
VR	Volet roulant		LV Lave vaisselle
GC	Garde corps		LL Lave linge
	Soffite / faux plafond		CU Cuisson
ETEL	Esp techn. elect. du lgt		Retombée de poutre
PL	Placard		
SS.	Sèche serviette		

Indice A Juin 2020

Echelle :

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.